

## #Mastic Refractaire#

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit #Mastic Refractaire#

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Mastic d'étanchéité

#### 1.3 Identification de la société/entreprise:

SOULDAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 Tel: +32 14 42 42 31  
 Fax: +32 14 44 39 71  
 msds@soudal.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG)

### 2. Identification des dangers

#### DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

#### Autres dangers

Modérément irritant pour les yeux

### 3. Composition/informations sur les composants

Nom	N° CAS EINECS/ELINCS	Conc.	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8 215-287-4	1%<C<10%	Xi: R36/38	Eye Irrit. 2: H319 Skin Irrit. 2: H315	(1)

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais  
 Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

#### 4.2 Contact avec la peau:

Se laver à l'eau et au savon  
 Consulter un médecin si l'irritation persiste

#### 4.3 Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau  
 Ne pas utiliser de produits neutralisants  
 Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

#### 4.4 Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau  
 Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)  
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>  
 Motif de la révision: 3  
 Numéro de la révision: 0200

Numéro du produit: 33238

Date de la version: 2002-04-28  
 Date de la révision: 2011-12-04

# #Mastic Refractaire#

## 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

EN CAS D'INCENDIE ENVIRONNANT:

Tous les agents d'extinction sont autorisés

## 5.2 Moyens d'extinction à éviter:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

## 5.3 Dangers particuliers:

Aucun renseignement disponible

## 5.4 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise

## 5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants

Vêtements de protection

Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant

Voir point 13

### 6.3 Méthodes de nettoyage:

Couvrir produit répandu avec un matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme

Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau

Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation:

Observer l'hygiène usuelle

Tenir l'emballage bien fermé

### 7.2 Stockage:

**Conditions de stockage en sécurité:**

Conserver dans un endroit sec

Conforme à la réglementation

Conserver à température de chambre

Temps de stockage max.: 1 année(s)

**Tenir à l'écart de:**

Aucun renseignement disponible

**Matériau d'emballage approprié:**

matière synthétique

### 7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans conditions normales

Numéro de la révision: 0100

Numéro du produit: 33238

2 / 6

# #Mastic Refractaire#

- b) Protection des mains:  
Gants
- c) Protection des yeux:  
Lunettes de protection
- d) Protection de la peau:  
Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:  
Voir points 6.2, 6.3 et 13

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Inodore
Couleur	Gris foncé à noir

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	Sans objet
Densité relative	1.0
Solubilité dans les solvants	Soluble dans les solvants organiques

### 9.3 Autres informations:

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

#### Risque d'incendie possible

Aucun renseignement disponible

#### Stabilité

Stable dans les conditions normales

#### Réactions

Aucun renseignement disponible

### 10.2 Matières à éviter:

Aucun renseignement disponible

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Aucun renseignement disponible

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

### 11.2 Toxicité chronique:

Non repris dans classe de carcinogénéicité (IARC,CE,TLV,MAK)

Non repris dans classe de mutagénéicité (CE,MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

### 11.3 Effets aigus/symptômes:

#### Inhalation:

Pas d'effets connus

#### Contact cutané:

Pas d'effets connus

#### Contact oculaire:

Rougeur du tissu oculaire

Vision trouble

#### Ingestion:

Pas d'effets connus

# #Mastic Refractaire#

## 11.4 Effets chroniques:

Pas d'effets connus

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

### 12.2 Mobilité:

Composés organiques volatiles (COV)

0 %

Solubilité dans/réaction avec l'eau

Selon la littérature: insoluble dans l'eau

### 12.3 Persistance et dégradabilité:

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

### 12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

### 12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

08 04 : déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE

### 13.2 Méthodes d'élimination:

Eliminer en centre de traitement agréé

### 13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 02 : emballages en matières plastiques

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Numéro d'identification du danger	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

### RID

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

# #Mastic Refractaire#

## ADN

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Groupe d'emballage	-
Code de classification	-
Étiquettes	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

## IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Étiquettes	-
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

## ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Groupe d'emballage	-
Étiquettes	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Législation UE:

#### DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

### 15.2 Prescriptions nationales:

#### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas) 11  
Identification déchet autres listes de déchets LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05

#### Allemagne

WGK 1  
Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

### 15.3 Règles communautaires spécifiques:

REACH Annexe XVII - Restriction Contient composant(s) repris dans l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

## 16. Autres données

# #Mastic Refractaire#

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses  
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses  
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une grave irritation oculaire.

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

Eye Irrit.	Irritation oculaire
Skin Irrit.	Irritation cutanée